



SOCIÉTÉ POUR  
LA PROTECTION  
DES PAYSAGES  
ET DE  
L'ESTHÉTIQUE  
DE LA FRANCE  
*Sites et Monuments*

*Au service du Patrimoine depuis 1901*

Monsieur le Préfet  
Préfecture des Yvelines  
1, place Jean Houdon  
78010 VERSAILLES Cedex

Paris, le 24 mai 2006

Objet : A 104 Poissy  
Affaire suivie par : J.Gueidan

Monsieur le Préfet,

La Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France alertée par une association locale, s'inquiète du projet autoroutier de l'A104 (prolongement de la francilienne) à Poissy.

En effet, les tracés proposés auraient pour conséquences la destruction irréversible des paysages uniques des îles et berges de la Seine avec une répercussion inévitable sur la faune et la flore sans oublier une grande pollution pour les riverains.

L'île de Migneaux encore préservée d'une forte urbanisation ainsi que l'étang de la Galiotte (immortalisés par les peintres), possèdent une richesse écologique remarquable.

Ces terres humides sont un milieu idéal pour la faune aquatique et les oiseaux : hérons cendrés, foulques, gallinules, colverts et même pour les cormorans qui viennent s'installer chaque automne sur l'île.

Une faune migratoire qui serait forcément chassée par les nuisances d'une autoroute, une pollution grandissante qui tuerait les espèces les plus menacées. Quant aux animaux sauvages (biches, chevreuils, marcassins...) séjournant dans ces espaces boisés où l'on peut les rencontrer, leur vie serait tout simplement en danger. La flore y est également riche et rare (espèces végétales classées).

Par ailleurs, Poissy perdrait ses deux seuls sites de loisirs : Le Parc Meissonnier, véritable poumon vert et sa ferme pédagogique ainsi que l'île de Migneaux et la berge de la Seine.

Un double viaduc prévu dans ce tracé de l'A 104 modifierait la perspective du paysage fluvial unique et encore authentique qu'offre la boucle de la Seine.

De nombreux peintres ont été inspirés par ces paysages pittoresques des berges de la Seine et de l'île de Migneaux et il faut ajouter que le patrimoine architectural est remarquable. Plusieurs villas anciennes en meulières signées Théophile Dubois sont reprises dans la collection « Images du Patrimoine ».

Association fondée en 1901, reconnue d'utilité publique le 7 novembre 1936, agréée le 10 février 1978  
SPPEF - 39, avenue de la Motte Picquet - 75007 Paris - tél : 01/47/05/37/71 - fax 01/45/50/32/95  
courriel : [sppef@wanadoo.fr](mailto:sppef@wanadoo.fr)

Ce sont aussi des lieux de promenade, de loisirs, qui attirent la population de la région de l'Ile de France déjà en manque d'espaces verts et de repos.

Un tel projet autoroutier semble aller à l'encontre des mesures recherchées aujourd'hui pour la sauvegarde de l'environnement. L'application de la charte de l'environnement et du développement durable sont pourtant les outils indispensables, notamment dans ces projets de routes toujours plus nombreuses face à l'engorgement croissant des véhicules autour de nos villes.

Nous souhaitons que ces endroits à proximité de Paris, à la fois remarquables par leurs paysages, leur patrimoine architectural et leur environnement, soient préservés afin que les citoyens puissent encore bénéficier de quelques espaces verts, indispensables à la santé.

Des études d'impact strictes quant aux répercussions sur les paysages, sur la faune et la flore, sur le bruit (circulaire 2005) et la santé doivent être impérativement prises en compte dans ces tracés. Il faut bien mesurer si ce projet est une véritable nécessité face aux lourdes conséquences qui en découlent.

Si les axes routiers demeurent toujours insuffisants face à la saturation des routes et notamment en région Ile de France, il existe cependant des solutions alternatives souvent évoquées de nos jours.

Il apparaît désormais nécessaire de mieux gérer les réseaux secondaires existants en les adaptant par des meilleurs aménagements pour écouler ces flux croissants d'automobiles.

L'amélioration des transports en commun est une solution incontournable pour la sécurité, pour limiter la pollution déjà trop importante et soulager les axes routiers.

Quant aux zones d'activités, elles se déplacent trop souvent au gré des autoroutes suivant des offres locales et sans doute qu'une mise en place d'un trafic fer-route pour les camions serait une solution, respectant ainsi les mesures prises dans le cadre du développement durable et la charte de l'environnement.

Il est regrettable de sacrifier des endroits encore uniques, images de notre région, de notre patrimoine, pour satisfaire des automobilistes. En ouvrant des nouveaux axes toujours plus importants, on est bien obligé malheureusement de constater qu'aucune solution routière ne semble finalement y remédier.

Je vous remercie d'avance de bien vouloir prendre en compte notre courrier et nous comptons sur votre vigilance afin de conserver l'authenticité et la richesse naturelle de votre région. Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à toute notre considération.

Président  
Paule ALBRECHT